

IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN MONNET  
Rue du Temple  
79120 LEZAY

**ACTE ADMINISTRATIF**

**N° 31**

- Acte ne relevant pas de l'action éducatrice  
 Acte relevant de l'action éducatrice  
 Acte budgétaire

**Le Conseil d'Administration**

Convoqué le 15 septembre 2015  
S'est réuni le 28 septembre 2015  
Nombre de membres composant le conseil : 24  
Quorum atteint en début de séance : 13  
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 17

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation,

**Après avis de la commission permanente réunie le :**  
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article R421-2)

**OBJET précis :** Convention consécutive au projet fédérateur «chantons pour la planète ».

**CONTENU DE LA DECISION :**

(Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision)

Cette prestation, dont ont bénéficié les élèves du collège ainsi que les élèves de CM2 du secteur, nécessite l'élaboration d'une convention tripartite.

Accord du CA à l'unanimité des présents.

Pièce(s) jointe(s) : convention

**RESULTATS DU VOTE :** 17.... VOTANTS 17.... Voix POUR .... Voix CONTRE .... ASBTENTION(S)

Accusés de réception le :	La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmises à :	Nombre d'exemplaires
	<u>Acte relatif à la passation de convention ou acte relatif au fonctionnement de l'établissement et ne relevant pas de l'action éducatrice.</u> - DSDEN de la Charente (SAAF) - Collectivité de rattachement	1 1
	<u>Acte relevant de l'action éducatrice.</u> - DSDEN des Deux-Sèvres (SPE)	
	<u>Acte budgétaire.</u> - DSDEN de la Charente (SAAF) - Collectivité de rattachement	
Publié le 02/10/2015	Fait à Lezay le 02/10/15 Le président du conseil d'administration	
Certifié exécutoire le		